CODE DE VIE

Bienvenue à l'école Primaire Beaconsfield!
Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons une année scolaire remplie de succès et de belles amitiés.
Nous te remettons aujourd'hui ton agenda pour l'année scolaire 2026-2027. Un code de vie a été élaboré afin que nous puissions évoluer tous ensemble dans le respect et la sécurité. Ton engagement est essentiel.
Le code de vie est inspiré des valeurs prônées par les membres du personnel, les parents ainsi que les élèves de l'école.

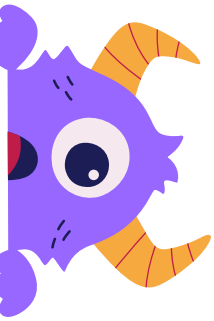
Nos valeurs : le sens de la responsabilité, persévérance et engagement, le droit à l'erreur ainsi que le respect



Règle 1 – Je fais des choix responsables

COMPORTEMENTS ATTENDUS
a) Je joue à des jeux sécuritaires et je respecte les règles établies.
b) J'accepte mes erreurs et je fais des gestes réparateurs.
c) Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.
d) J'accepte de travailler et de jouer avec les autres lorsque la tâche ou l'activité le demande.

Ainsi j'apprends à :
- vivre en société et devenir un citoyen responsable.
- être ponctuel et à gérer mon temps.
- à développer mon sens des responsabilités.





Règle 2 – Je m'estime et je m'engage dans mon rôle d'apprenant



COMPORTEMENTS ATTENDUS

a) Je fais le travail tel que demandé et je le remets dans les délais prévus.

b) J'amène le matériel nécessaire pour travailler.

c) Je vais chercher de l'aide quand j'en ai besoin.

d) Je reconnais mes forces et mes défis.

e) Je fais de mon mieux.

Ainsi j'apprends à :

- contribuer à créer un climat de travail propice à l'apprentissage.
- développer mon sentiment de fierté et mon estime personnelle.
- développer de bonnes habitudes de travail.

Règle 3 – Je démontre de la bienveillance envers les autres



COMPORTEMENTS ATTENDUS

a) Je considère l'autre en respectant ses différences.

b) Je m'exprime avec calme, politesse et je suis à l'écoute de l'autre.

c) Je circule, à droite, en silence lors des heures de classe et à voix basse lors des entrées progressives et des déplacements.

d) J'utilise la démarche de résolution de conflits.

Ainsi j'apprends à :

- faire ma part pour que tous se sentent inclus et acceptés
- favoriser la création d'un climat sain et empreint de respect.
- développer des relations interpersonnelles positives.



Règle 4 – Je garde mon environnement et mon matériel propres et en bon état

COMPORTEMENTS ATTENDUS

a) Je remets l'objet utilisé dans le même état que lorsque je l'ai pris.

b) Je dispose de mes déchets selon les normes prévues à l'école (recyclage, poubelles, etc.)

c) Je range mes effets personnels et mon matériel à l'endroit approprié.

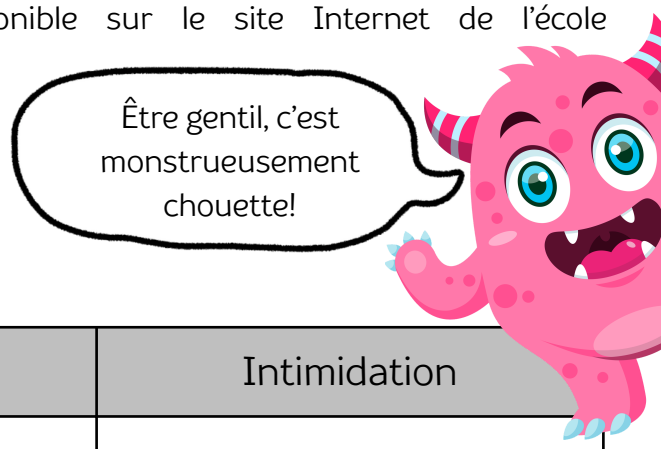
Ainsi j'apprends à :

- préserver la qualité de l'environnement.
- vivre dans un milieu ordonné et propre



Prise de position de l'école contre l'intimidation et la violence :

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site Internet de l'école www.csmb.qc.ca/ecoles/beaconsfield.



Conflit, violence ou intimidation?

Conflit	Violence	Intimidation
Mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13).	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art. 13).

Violence à caractère sexuel
Pour La loi sur l'instruction publique ne définit pas la violence à caractère sexuel. Néanmoins, il est suggéré de se référer au texte suivant : La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (Loi visant à prévenir ou à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ, chapitre P-22.1].

Mesures de soutien et conséquences possibles suite au manquement :

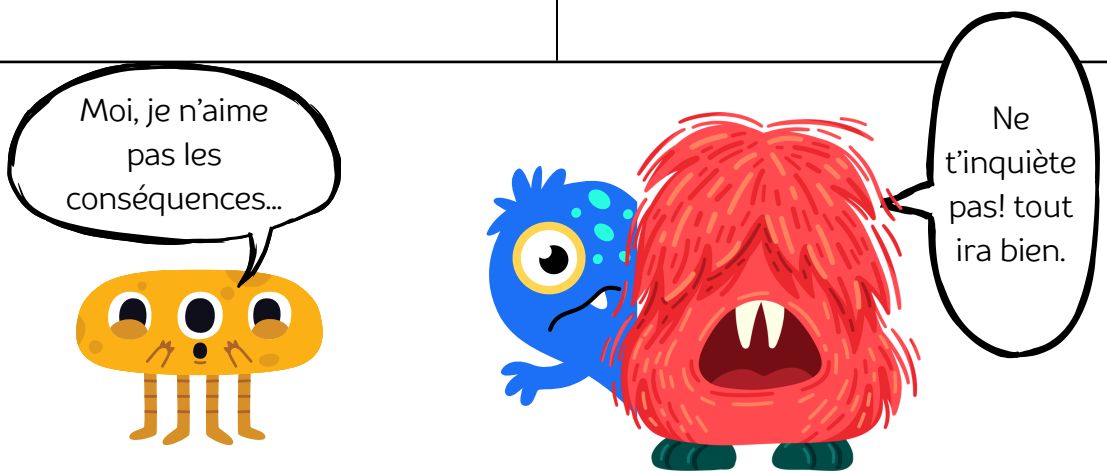
Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement.
Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.
Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Mesures de soutien et conséquences possibles

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève. Les mesures de soutien et les conséquences possibles se veulent éducatives et graduées selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements.



Mesures de soutien et de prévention	Conséquences possibles
• Répétition ou pratique guidée du comportement attendu • Rappel de la règle • Recréations guidées • Renforcements positifs • Rencontre avec les intervenants et les parents • Tutorats • Soutien au développement des habiletés sociales • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice • Participation à des cercles de discussion et à des séances de médiation; • Etc.	· Avertissement (verbal ou écrit) · Réflexions · Geste de réparation · Travail supplémentaire ou de recherche · Perte de privilège · Reprise de temps perdu · Rencontre élève/intervenant de l'école · Suspension interne ou externe · Retrait de l'appareil mobile personnel; · Expulsion de l'école* · Retenue pendant ou après les heures de cours · Etc.



Alimentation à l'école

Afin de développer de saines habitudes de vie, je devrais mettre dans ma boîte à lunch des collations nutritives et un repas équilibré. Ce repas devrait être constitué d'une variété d'aliments sains: des fruits et des légumes, des aliments à grains entiers et des aliments protéinés. Par souci de sécurité pour les élèves allergiques, je m'engage à ne pas partager mes aliments, breuvages, contenants, gourdes et ustensiles à l'école.





Tenue vestimentaire

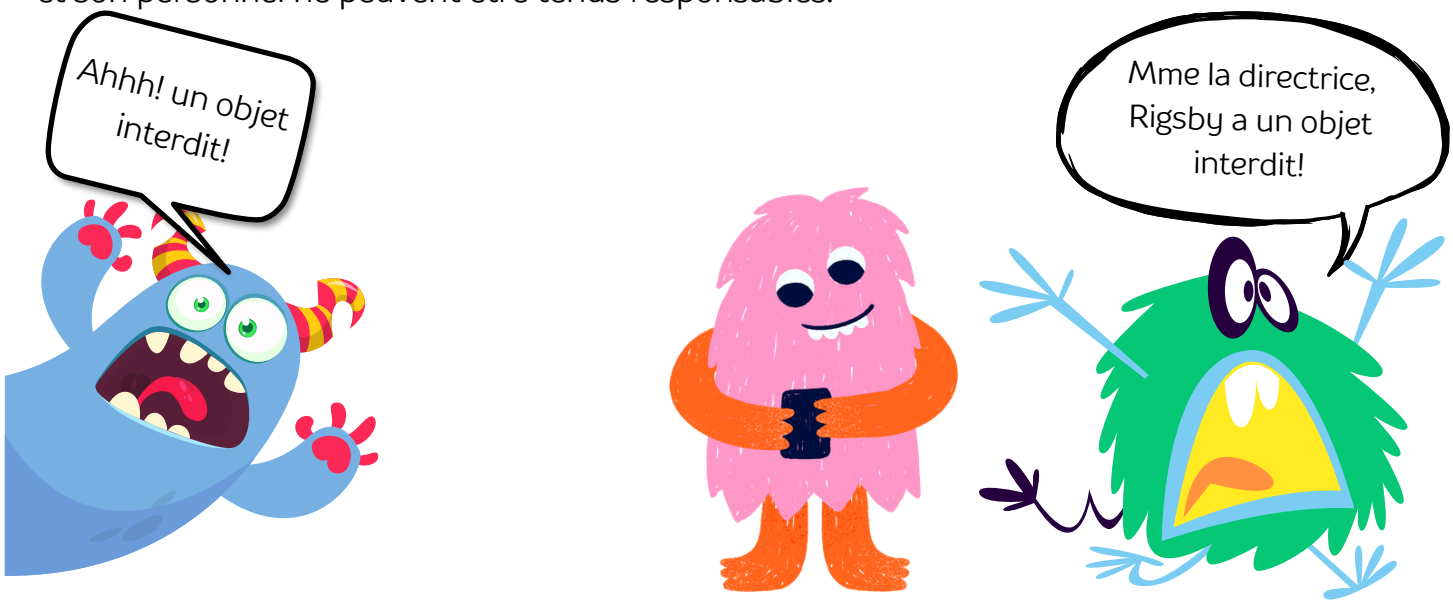
Je m'habille de façon convenable et appropriée selon la saison et la température. J'apporte aussi à l'école deux paires de souliers : une pour l'extérieur et une autre pour l'intérieur, ainsi que mes vêtements d'éducation physique.

Cellulaire et objets de la maison

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite par les élèves à l'intérieur de l'établissement. Tout comme les jeux et objets de la maison (sauf si une permission écrite a été envoyée aux parents par un l'adulte de l'école).

• Si l'élève se présente dans l'établissement avec un appareil mobile personnel, un jeu ou objet de la maison, il devra le remettre à la direction qui appellera le parent pour qu'il vienne le récupérer.

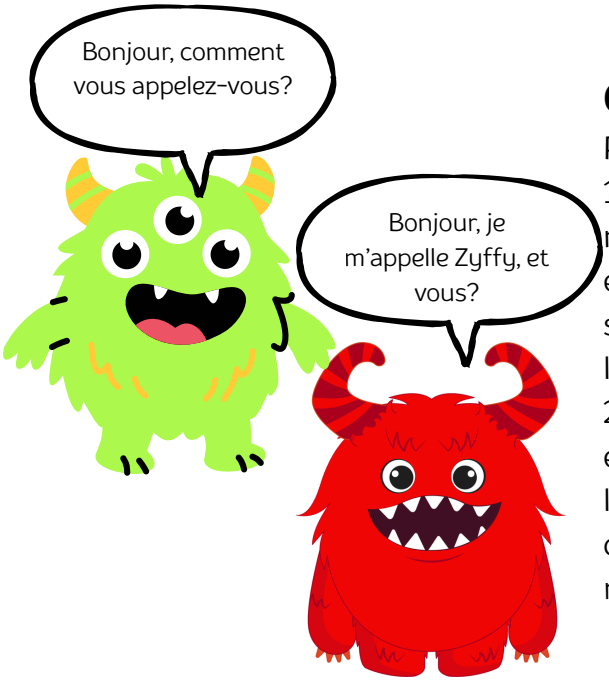
L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.



Langue parlée

Nous encourageons l'usage du français comme langue commune et langue de communication à l'école. Nous reconnaissons aussi que la langue et la culture d'origine de chaque élève sont importantes pour son développement. Toutefois, à l'intérieur de l'école, nous privilégions le français dans toutes les communications.





Civisme :

Principes guidant les actions du code de vie:

1° le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Engagement

Une fois le code de vie lu, tu dois le signer afin de t'engager à le respecter. Ton parent doit signer son engagement à collaborer avec l'école pour sa mise en application.



J'ai pris connaissance de ce code de vie. Je suis prêt à m'engager à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de mon enfant. Je suis prêt à supporter l'école et à collaborer à la réussite de mon enfant.

Signature des parents : _____

